

## RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Dénomination commerciale	: NETTOYANT MENAGER 1,5L MUGUET APTA
Code Formule	: 5040009
Identifiant unique de formulation (UFI)	: 3898-4HJC-QF03-0MVQ
Type de produit	: Détergent
Groupe produit	: Produit commercial

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs (grand public)
Utilisation de la substance/mélange	: Nettoyage des sols
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents détergents
Usages déconseillés	: Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### AMH LABO

ADRESSE : Route de Fontenoy  
89520 FONTENOY  
TELEPHONE : +33(0)3 86 44 82 20  
MAIL : [amh.qual@orange.fr](mailto:amh.qual@orange.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France (ORFILA 24h/24) – Tél +33(0)1 45 42 59 59  
UE – Tél : 112

## RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]**

Eye. Dam. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2 Eléments d'étiquetages

### *Etiquetages selon le règlement (CE) N) 1272/2008 [CLP]*



Pictogrammes de danger (CLP) : GHS07

Mention(s) d'avertissement (CLP) : **Attention**

CAS 68411-30-3

SODIUM ALKYL BENZENE SULFONATE

CAS 68213-23-0

ALKYL POLYGLYCOL ETHER C12-18 ETHOXYLATED

Mention(s) de Danger : **H319** – Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : **P101** – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**P102** – Tenir hors de portée des enfants.

**P280** – Porter un équipement des yeux.

**P264** – Se laver soigneusement les mains après manipulation

**P305 + P351 + P338** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

**P337 + P313** – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

*Pas d'autres informations importantes disponibles*

## RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

### 3.2 Mélange

Nom	Identificateur produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SODIUM ALKYL BENZENE SULFONATE	N°CAS 68411-30-3 N° CE 270-115-0 N° REACH 01-2119489428-22	0 - 5	Skin irrit2, H315 Eye Dam1, H318 Aquatic chronic3, H412
ALKYL POLYGLYCOL ETHER C12-18 ETHOXYLATED	N°CAS 68213-23-0 N°CE 500-201-8 N°REACH 01-0000016977-53	0 – 5	Acute Tox4, H302 Eye Dam1, H318 Aquatic chronic3, H412
PYRIDINE-2-THIOL-1-OXIDE	N°CAS 3811-73-2 N°CE 223-296-5	0 – 1	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302 H332

Nom	Identificateur produit	Limites de concentration spécifiques
SODIUM ALKYL BENZENE SULFONATE	N°CAS 68411-30-3 N° CE 270-115-0 N° REACH 01-2119489428-22	Eye Irrit. 2: $1\% \leq C < 3\%$ Acute Tox. 4: $C \geq 65\%$ Skin Irrit. 2: $C \geq 65\%$ Eye Dam. 1: $3\% \leq C < 10\%$ Skin Irrit. 2: $10\% \leq C < 65\%$ Eye Dam. 1: $10\% \leq C < 65\%$ Eye Dam. 1: $C \geq 65\%$

## RUBRIQUE 4 – Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation excessive:** Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

*CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.*

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### 5.3 Conseils aux pompiers

*Aucune mesure particulière n'est requise.*

## RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Pas nécessaire.*

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

*Diluer avec beaucoup d'eau.*

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eaux souterraines.*

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*

### 6.4 Référence à d'autres sections

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*

## RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Aucune mesure particulière n'est requise.*

**Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage :** *Aucune exigence particulière.*

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.*

**Indications concernant le stockage commun :** *Pas nécessaire.*

**Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.*

**Matières incompatibles :** *Aucun connu pour présenter un danger.*

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit destiné aux professionnels et aux particuliers.

## RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pas de données.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Equipement de protection individuel** : Eviter toute exposition inutile.

**Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- **Protection des yeux/du visage** :

Eviter tout contact avec les yeux et le visage. Lunettes de protection recommandées

- **Protection de la peau** :

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Protection respiratoire** :

N'est pas nécessaire.

- **Protection contre les risques thermiques** :

Pas concerné.

## RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide limpide
Couleur	: Vert
Odeur	: Fleuri
Seuil Olfactif	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée
Point de congélation	: Aucune donnée
Point d'ébullition	: Aucune donnée
Inflammabilité	: Aucune donnée
Limites explosives	: Aucune donnée
Point éclair	: Aucune donnée
Température auto-inflammation	: Aucune donnée
Température de décomposition	: Aucune donnée
pH	: 7,5 à 9,5
Extrait sec	: 1,5 à 3,5 %
Viscosité cinématique	: Aucune donnée
Viscosité dynamique	: Non concerné
Solubilité	: Aucune donnée
Coefficient de partage de n-octanol/eau (valeur log)	: Aucune donnée
Pression de vapeur	: Aucune donnée

<i>Densité et/ou densité relative</i>	: Aucune donnée
<i>Masse volumique à 20 °c</i>	: 1,00 à 1,015 g/ml
<i>Densité de vapeur relative</i>	: Aucune donnée
<i>Caractéristiques des particules</i>	: Non applicable

## 9.2 Autres informations

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

## RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

*Substances à éviter : Aucune en particulier.*

### 10.2 Stabilité chimique

*Stable dans des conditions normales.*

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

*Aucune réaction dangereuse connue.*

### 10.4 Conditions à éviter

*Stable dans des conditions normales.*

### 10.5 Matières incompatibles

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

*Pas de produits de décomposition dangereux connus.*

## RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

- **Toxicité aiguë** : Non classé.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non classé.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Pas de données.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales** : Pas de données.
- **Cancérogénicité** : Pas de données.
- **Toxicité pour la reproduction** : Pas de données.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique** : Pas de données.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée** : Pas de données.
- **Danger par aspiration** : Pas de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

## RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

*Non établi*

### 12.2 Persistance et dégradabilité

*Non établi*

### 12.3 Persistance de bioaccumulation

*Non établi*

### 12.4 Mobilité dans le sol

*Pas de données*

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

*Pas de données*

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

*Pas d'informations disponibles*

### 12.7 Autres effets néfastes

*Pas de données*

## RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

*De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.*

**Emballages non nettoyés**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

*Pas concerné*

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

*Pas concerné*

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

*Pas concerné*

### 14.4 Groupe d'emballage

*Pas concerné*

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

*Danger pour l'environnement : non*

*Polluant Marin : non*

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

*Pas d'informations importantes disponibles*

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

*Pas concerné*

## **RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementation/législation à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **· Réglementation UE**

*Règlement sur les détergents : Etiquetage du contenu*

<i>Composants</i>	<i>%</i>
Agents de surface anioniques	Moins de 5 %
Agents de surface non ioniques	Moins de 5 %
Parfum	
Conservateur	Sodium pyrithione

#### **· Directives nationales**

*S'assurer que toutes les réglementations nationales et/ou locales sont respectées.*

### **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

*Pas de données.*



## RUBRIQUE 16 – Autres informations

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

### **Mentions de danger**

<i>H302</i>	<i>Nocif en cas d'ingestion.</i>
<i>H315</i>	<i>Provoque une irritation cutanée.</i>
<i>H318</i>	<i>Provoque de graves lésions des yeux.</i>
<i>H332</i>	<i>Nocif par inhalation.</i>
<i>H400</i>	<i>Très toxique pour les organismes aquatiques.</i>
<i>H411</i>	<i>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i>
<i>H412</i>	<i>Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</i>

### **Abréviations et acronymes**

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified*

*Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*ND : non défini*